

**VIDE GRENIER
DE LA PAROISSE
SAMEDI 19 Septembre 2026**
Coupon à retourner **avant le Lundi 14 Septembre**

Règlement intérieur à l'usage des vendeurs du vide grenier organisé par la paroisse Christ Ressuscité sur le parking Ste BERNADETTE

(Partie à conserver)

Article 1 : Le vide grenier de la paroisse est ouvert à tout particulier majeur qui en fait la demande, non professionnel.

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce règlement.

Article 3 : L'inscription est soumise à la réception par l'organisateur d'une copie de la pièce d'identité et du règlement selon le tarif défini article 7 dans la limite du nombre d'emplacements disponibles.

Article 4 : L'emplacement sera attribué par l'organisateur et cet emplacement devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous.

Article 5 : Aucun véhicule ne sera admis sur le parking de l'église Ste Bernadette même pour le déchargement.

Article 6 : Les organisateurs placeront les exposants sur les emplacements entre 6h30 et 8h00. Vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 15h. Les heures d'ouverture au public sont 8h-16h.

Article 7 : Le prix de l'emplacement est fixé à **10 € pour 3 mètres linéaires minimum**

Article 8 : Chaque exposant est tenu de prévoir le matériel nécessaire : table, siège, tréteaux, parasol, protection contre le soleil ou la pluie.

Article 9 : Les exposants ne peuvent pas vendre de boissons et d'alimentation, prestation assurée par la paroisse

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des inscriptions même en cas d'absence justifiée ou d'intempéries. Seule une annulation préfectorale fera l'objet d'un remboursement sur demande de l'exposant.

Article 11 : Les espaces devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment du départ, des poubelles seront mises à votre disposition. Le départ ne sera autorisé qu'après contrôle de l'emplacement et validation par l'organisation.

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit d'adapter les conditions d'accueil en fonction des contraintes sanitaires gouvernementales en vigueur le jour dit.

✂ Partie à découper pour l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION au VIDE GRENIER

SAMEDI 19 Septembre 2026

Coupon à retourner **avant le Lundi 14 Septembre 2026** avec le règlement à l'ordre de « AD74-Paroisse Christ ressuscité » + la photocopie recto/verso de la pièce d'Identité –Ce Bulletin servant d'attestation jointe au registre de l'organisateur pour remise à la Mairie d'Annecy le Vieux.

Adresse d'envoi ou de dépôt du bulletin : Paroisse Christ Ressuscité - 39 Avenue d'Albigny, 74000 Annecy

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville Département :

Adresse :

CP..... Ville :

Tél :

Email en lettre MAJUSCULE:@.....

Pièce d'identité (entourez) : Carte d'Identité, Permis de conduire Passeport

N° Délivré(e) le.....

Par la Préfecture de

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à + de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur
- Réserver l'espace comme mentionné ci-dessous :

Nombre d'emplacements de 3m linéaire :x 10 € : Total :€

Fait àLe - Signature OBLIGATOIRE